




CONTRAT PETITS FRUITS BIO JUIN-SEPTEMBRE 2021

Entre le Producteur : EARL LES CLAPIERS représentée par madame Christelle Michel, Mas des Clapiers, 1767 RTE DE CAVAILLON, D26 - SAINT-ANDIOL (13670). SIRET : 833307325 00013-- Tel. : 06 25 75 69 32
E-mail : christelle-michel@outlook.com

et l'amapien : Madame / Monsieur
Adresse
Téléphone Courriel

Commande et livraison concernée par ce contrat :

- Le présent contrat est passé pour la livraison de framboises, mûres, prunes, figues.
- **Commande le mardi lors des distributions ou par courriel** adressé à : eve.rivier@wanadoo.fr jusqu'au 1^{er} juin 2021.
- **Livraisons le mardi à la MVA entre 18 et 19 h** 

Conditionnement et tarifs :

DATES	Conditionnement	15/06	29/06	13/07	17/08	31/08	14/09	28/09	S/TOTAUX
Framboises	Barquettes carton 125 grammes				↔	↔	↔	↔	x 3 € =
Mûres	Barquettes carton 125 grammes				↔	↔	↔	↔	x 3 € =
Prunes	Sachet 1 kg	↔	↔	↔					x 4 € =
Figues	Sachet 1 kg	↔	↔	↔	↔			↔	x 7 € =
TOTAL									€

Règlement : le règlement s'effectue en une fois à la signature du contrat, par chèque libellé à l'ordre de EARL LES CLAPIERS.

SALON de Provence le _____

La productrice : Christelle Michel

l'Amapien : M. ou Mme



Référente : Eveline Dechelette : 06 34 60 63 56 – eve.rivier@wanadoo.fr

RECU PETITS FRUITS BIO JUIN-SEPTEMBRE 2021



De M. ou Mme _____ pour l'engagement à l'achat de fruits à EARL LES CLAPIERS pour un montant de _____ € par chèque, pour une distribution **le mardi à la MVA de 18 à 19 h.**

DATES	Conditionnement	15/06	29/06	13/07	17/08	31/08	14/09	28/09	S/TOTAUX
Framboises	Barquettes carton 125 grammes				↔	↔	↔	↔	x 3 € =
Mûres	Barquettes carton 125 grammes				↔	↔	↔	↔	x 3 € =
Prunes	Sachet 1 kg	↔	↔	↔					x 4 € =
Figues	Sachet 1 kg	↔	↔	↔	↔			↔	x 7 € =
TOTAL									€

Salon de Provence le _____ l'AMAP de la CRAU

**Livraison le mardi
à la MVA,
de 18 h à 19 h.**

NB : Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Référente : Eveline Dechelette : 06 34 60 63 56 – eve.rivier@wanadoo.fr